

**ABONNEMENTS :**

Loire et Départements limitrophes  
Six Mois . . . . . 2 fr. 50  
UN AN . . . . . 5 —  
Autres Départements :  
Six Mois . . . . . 3 fr. —  
UN AN . . . . . 6 —  
Les Abonnements doivent être adressés aux Bureaux du Journal, 77, rue Sainte-Elisabeth.

# LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Organe Radical-Socialiste de la Région Forézienne

**INSERTIONS :**

ANNONCES, la ligne . . . 25 cent.  
RÉCLAMES, — . . . . . 35 —  
FAITS DIVERS, — . . . . . 30 —

Elles sont reçues :

à ROANNE, à l'Imprimerie Forézienne ;  
à LYON, Agence Fournier, 14, r. Confort ;  
à PARIS, Ag<sup>ce</sup> Havas, 8, p. de la Bourse.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Rédacteur

77, Rue Sainte-Elisabeth, 77

ROANNE

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

**SOMMAIRE.** — Explication nécessaire, Louis GOUTTENOIRE. — Chronique parisienne, L. R. — Echos. — Charlatanisme. — Sacré-Cœur. — La fin d'une Légende. — Causerie hebdomadaire. — Conseil général. — Chronique locale. — Chronique régionale. — Tribunal correctionnel. — Feuilleton. — Faillites. — Etat-Civil.

Roanne le 13 Juin 1891.

## Explication nécessaire.

Il est du devoir du Parti radical-socialiste de donner, ici, dans son journal, une explication nécessaire.

Le Parti ouvrier vient de publier un article contre le parti radical-socialiste, ayant pour titre : *Les complices de Constans*.

Dans cet article, il fait une véritable déclaration de guerre aux radicaux-socialistes qui siègent au Conseil municipal.

Voyons, citoyens, réfléchissons bien et expliquons-nous.

*Complices de Constans*, nous, qui avons protesté de tous nos efforts contre la conduite du gouvernement qui a ce ministre opportuniste à sa tête !

*Complices de Constans*, nous, qui depuis longtemps sommes sur la brèche et avons lutté sans cesse contre l'opportunisme et la réaction coalisés, au risque de notre liberté et de nos plus chers intérêts !

*Complices de Constans*, nous, qui aussi bien que vous, avons au Conseil, voté tout ce qui pouvait intéresser les travailleurs, adopté et présenté tous les projets qui pouvaient améliorer la situation des ouvriers de Roanne.

Quel est le vote que vous nous reprochez ?

*Complices de Constans*, nous, parce que nous voulons, le 14 juillet, célébrer la fête de la liberté, et parce que nous ne voulons pas que seuls les opportunistes célèbrent, illégalement, eux, cette fête de la République ?

*Complices de Constans*, nous, parce que M. le Maire n'a pas voulu présenter une motion dont les termes illégaux pouvaient entraîner une dissolution du Conseil !

Allons donc ! Soyez plus logiques et plus conséquents, de grâce, citoyens.

Des points de vue différents peuvent un instant nous séparer, mais ne poussez pas l'imprudence jusqu'à calomnier et attaquer ainsi ceux dont le concours vous est indispensable.

Qu'avez-vous fait de plus que nous ? Vos efforts ont-ils été plus souvent prodigués que les nôtres ?

Nous voulons penser que vous ne direz pas que notre républicanisme a fait une seule fois défaut lorsqu'il s'est agi de défendre les intérêts des électeurs que nous représentons ?

Notre conduite a été la même. Pourquoi alors ces attaques et ces qualifications ? Partisan de l'union la plus étroite, le parti radical-socialiste vous a-t-il attaqué une seule fois dans son journal ?

Ne vous a-t-il pas constamment soutenu au contraire ?

N'a-t-il pas fait du socialisme dans chaque numéro du *Réveil* et n'a-t-il pas encore approuvé la manifestation du premier mai et protesté énergiquement contre l'at-

titude de nos gouvernants à cette occasion ?

Vous ne pourrez dire le contraire ! Reconnaissez comme nous que le Parti ouvrier socialiste et le Parti radical-socialiste doivent rester unis. Quel est votre intérêt à déclarer ainsi la guerre ?

Êtes-vous assez forts pour combattre seuls ?

Voulez-vous laisser arriver encore la Réaction ou l'Opportunisme à l'Hôtel de Ville et mettre à néant tous les travaux, toutes les améliorations que nous avons l'intention de complètement réaliser ?

N'oubliez donc pas, imprudents, que si sans vous, nous ne sommes rien, sans nous, vous n'êtes rien non plus.

De telles attaques sont folles et inutiles, quand on doit combattre côte à côte pour la même cause et pour le même drapeau.

A vos attaques, à toutes vos attaques ne pourrions-nous pas répondre ?

Ne pourrions-nous pas avec le même succès nous servir de la même arme, et suivant votre exemple, montrer aussi tous les défauts de votre cuirasse ?

Cependant nous ne le ferons pas. Nous croyons que seule notre union complète fera notre force et nous voulons vous rappeler au devoir, à la confiance, à la nécessité en vous donnant encore un exemple d'oubli, d'union et d'entente.

Louis GOUTTENOIRE  
Conseiller municipal

## CHRONIQUE PARISIENNE

Les mouvements en faveur des grèves corporatives s'accroissent de plus en plus.

Nous ne pouvons pas ne pas reconnaître que c'est le moyen le plus sûr d'avoir raison de la résistance des patrons et de faire triompher les revendications des travailleurs.

C'est l'arme la meilleure que possède l'ouvrier pour obtenir des améliorations à sa situation, mais il ne faut pas oublier que c'est une arme à deux tranchants, et souvent aussi elle peut blesser ceux qui s'en servent inconsidérément et avec trop de précipitation.

Nous avons eu dernièrement la grève des employés et ouvriers des omnibus de Paris.

La situation déplorable faite aux agents de la Compagnie des omnibus, le travail excessif qu'on exigeait d'eux, 16 à 18 heures de travail par jour, avaient rendu sympathique à toute la population parisienne les 4.000 employés de cette Compagnie, qui dut accepter amicalement pacifiquement quelques unes des revendications de ses employés.

Les ouvriers et employés des Compagnies de chemin de fer ont été également sur le point de se mettre en grève.

Grâce à l'énergie d'une fraction des membres de la chambre syndicale, la grève a pu être évitée. Ce n'est pas qu'ils aient obtenu complètement les satisfactions qu'il demandaient, mais la Chambre syndicale a pu se faire reconnaître, comme Chambre syndicale par les Compagnies de chemin de fer, et la Compagnie d'Orléans a promis de faire rentrer tous les ouvriers qu'elle avait congédiés.

Cette dernière satisfaction n'a été accordée que dans des conditions très imparfaites, mais malgré tout l'intérêt que nous avons pour ceux qui n'ont pas retrouvé leurs premiers emplois, nous croyons qu'il faut nous féliciter de n'avoir pas vu la grève des employés et ouvriers de chemin de fer.

Il y a en France plus de 350.000 employés et ouvriers des chemins de fer, la

Chambre syndicale, de création récente, compte à peine 17000 adhérents, soit à peine 5 0/0.

Nous sommes donc convaincu qu'une grève dans ces conditions n'aurait aucune chance d'aboutir victorieusement. La Chambre syndicale n'est pas encore assez bien organisée, comme administration et comme nombre d'adhérents.

Il importait donc de patienter encore un peu, tout en s'affirmant pourtant comme syndicat.

Nous n'avons aucun doute : le nombre des adhérents grossira tous les mois.

Il faut, en attendant que la Chambre syndicale compte le quart au moins d'adhérents, et, soit une force invincible par conséquent, temporiser le plus possible.

Les Compagnies comprendront l'importance d'un syndicat qui devient tous les jours plus fort et plus menaçant, et seront les premières à accorder peu à peu les réformes demandées, les revendications nécessaires des travailleurs.

C'est un premier point acquis, il faut savoir le conserver.

De nouvelles grèves suivent leurs cours.

A Londres, les ouvriers et employés des omnibus viennent d'imiter leurs camarades de Paris. Nous espérons que comme ceux-ci, ils obtiendront en partie satisfaction.

Les ouvriers coiffeurs viennent aussi de se mettre en grève et nous devons constater enfin la grève des employés et ouvriers des tramways nord et des tramways sud.

Tout nous fait espérer que des concessions réciproques se feront et permettront de trancher à l'amiable le différend qui sépare les Compagnies et leurs agents.

Il importe de retenir, dans la multiplicité des grèves qui se produisent depuis quelques mois, un signe des temps dont les patrons feront bien de tenir compte.

L' R'

## ECHOS

### Un épisode du 1<sup>er</sup> mai

Plusieurs de nos confrères parisiens racontent ainsi un épisode de la manifestation du 1<sup>er</sup> Mai, qui s'est passé à Lyon, et mérite d'être relaté :

« A 5 heures du matin, la foule était compacte devant la Bourse du Travail. Les manifestants et curieux chantaient et sifflaient, très rapprochés des soldats, gardant l'accès de la Bourse.

« Un capitaine d'infanterie, dont nous ne voulons pas apprécier la conduite, donna brusquement à ses hommes l'ordre de charger leurs armes et de tirer.

« Déjà les militaires abaissaient leurs Lebel dans la direction de la foule et la fusillade allait éclater, lorsque un commissaire de police, au risque d'être frappé le premier, se jeta résolument entre les manifestants et les soldats et, d'une voix tonnante, leur défendit de faire feu.

« En présence de ces deux ordres contradictoires, les fantassins hésitèrent un instant, mais bientôt subjugués par l'énergie et le courageuse attitude du commissaire de police remirent l'arme au pied. »

On a tenu à contrôler ce récit, il est absolument exact. Le fonctionnaire dont la conduite héroïque empêcha un irréparable malheur est M. Lafont, commissaire de police du quartier des Brotteaux.

### Une victoire.

La Chambre vient de voter l'exemption de tout droit pour les soies étrangères qui alimentent l'industrie lyonnaise et stéphanoise. A l'heure où nous traçons ces lignes, on illumine en signe d'allégresse, comme on le fit le jour où, sur les conclusions de M. Jonnar, la commission des douanes, renonçant momentanément à un protectionnisme systématique et aveugle, voulut bien reconnaître qu'il était antipatriotique de réduire à la misère des milliers d'ouvriers en les sacrifiant à un principe économique suranné, et que ses propres effets combattent eux-mêmes.

La seconde phase de la lutte pour le travail, c'est-à-dire pour la vie et le pain quotidien, soutenue énergiquement par une démocratie laborieuse, vient donc de se clore ; une troisième va s'ouvrir, et avec elle un nouvel écueil peut-être à l'horizon, celui du Sénat.

Là, en effet, les protectionnistes semblent être en majorité. A la fougue et à la conviction des Pougeirol et des Ramel de la Chambre des députés, ces membres de la Chambre haute joignent l'expérience, et, disons-le aussi, l'habitude des stratagèmes et des ruse-

ries parlementaires. Leur force est donc double.

Aussi ne saurions-nous trop signaler à nos représentants, au Sénat, l'écueil que cache le Luxembourg aux partisans du libre échange.

Non point que nous doutions du succès de la lutte, même en face de protectionnistes impénitents, de parlementaires madrés.

Notre confiance nous interdit toute inquiétude sur le résultat de cette lutte.

Oui, malgré toutes les erreurs, malgré toutes les mauvaises intentions, les intérêts de notre industrie triompheront, au Sénat comme à la Chambre des députés.

### Agitation socialiste dans l'armée allemande

Une propagande socialiste très active a été découverte dans la garnison de Berlin.

Cette propagande se fait par l'intermédiaire des sous-officiers, dont l'influence est très grande sur les jeunes soldats.

A la suite d'enquêtes faites par les autorités, trois cents sous-officiers quitteront l'armée après les revues semestrielles.

### La révolution Chilienne

Un télégramme d'Iquique, en date du 8 juin, annonce que l'*Almirante Lynch* et le *Condell*, avec deux transports armés en guerre ont essayé, le jour même, de bombarder, à longue distance, le port de Pisagua. Quelques projectiles ont atteint la ville. Les navires des insurgés se sont mis à la poursuite de la flotte gouvernementale.

Le *Sirius*, venant de San-Francisco avec des provisions, est arrivé dimanche à Iquique. D'après le récit du capitaine de ce navire, l'agent du gouvernement du général Balmaceda au Callao avait essayé de l'arrêter, mais le ministre d'Angleterre à Lima s'y était opposé à moins que l'agent chilien ne consentit à déposer vingt mille livres sterling entre ses mains.

### En Haïti

Depuis quelque temps, des rumeurs sourdes circulaient dans les groupes révolutionnaires de Port-au-Prince et de la République haïtienne. Une insurrection, prétendait-on, se préparait contre le gouvernement du général Hippolyte. Ce dernier prit des mesures énergiques et fit emprisonner quatre-vingts personnes soupçonnées d'être du complot.

Le général Fully se trouva parmi les prisonniers. Il parvint à s'échapper, mais sa femme fut immédiatement mise en état d'arrestation. Bientôt le bruit courut à Port-au-Prince que le général Hippolyte venait de donner l'ordre, pour effrayer la population, de diriger sur la prison une mitrailleuse Gatling et de tuer les quatre-vingts prisonniers. Les amis de ceux-ci résolurent d'empêcher cette tuerie et, profitant de ce que le général Hippolyte assistait à la cathédrale à un service religieux, ils se rendirent à la prison, le général Fully à leur tête, pour délivrer tous les détenus. Ils échouèrent et la police intervenant, des massacres épouvantables eurent lieu.

La première victime fut M. Rigaud, ancien ministre des finances, connu pour un homme honorable et paisible. Cet infortuné était assis à son balcon avec sa femme et ses enfants, lorsque le président Hippolyte passant dans la rue, le vit, le fit immédiatement saisir, conduire au cimetière et fusiller. Le neveu de M. Rigaud, un jeune homme de seize ans, fut également exécuté quelques instants après.

M. Rigaud était le petit-fils du général français qui, de 1792 à 1803, a défendu Port-au-Prince contre les esclaves révoltés.

En 1839, M. Rigaud s'était fait inscrire à la légation de France comme sujet français. Le gouvernement de Haïti prétendit que l'inscription était illégale et l'affaire fut déférée aux tribunaux. Mais, en attendant la décision, le ministre de France déclara que M. Rigaud resterait inscrit et qu'il serait protégé par la France.

L'exécution de M. Rigaud ne fut que le prélude d'autres fusillades qui se poursuivirent rapidement. Sur un point de la ville, dix-sept personnes furent fusillées en bloc. Le général Hippolyte a donné l'ordre d'arrêter et de fusiller toutes les personnes qu'on trouvera dans les rues.

La loi martiale a été prononcée. Les affaires à Port-au-Prince sont complètement désorganisées.

### Les droits de la femme

La Chambre a nommé dans ses bureaux la commission chargée d'examiner la proposition de M. Louis Jourdan tendant à protéger la femme contre les abus de la puissance maritale.

Il s'agit, en cas d'inconduite du mari, d'autoriser la femme à toucher elle-même le produit de son propre travail.

De plus, en cas d'abandon du mari, la femme pourrait saisir-arrêter, sur décision conforme du juge de paix, les deux tiers du traitement de son mari s'il y a des enfants, le tiers dans le cas contraire.

Ont été nommés : MM. de Gasté, Mas, Noël Parfait, Sibille, Esnard, Louis Jourdan, Thévenet, Monteau, Lorean, Prénat.

La majorité est favorable au principe du projet.

### Une femme extraordinaire

Mercredi dernier, la paroisse de la Séguinière, près Cholet (Maine-et-Loire), conduisit à sa dernière demeure Mme Modeste Chéné, veuve de René Bénéteau, de la ferme de Sar-

houssière, décédée à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Sur treize enfants, elle en eut huit en trois fois : à la première, un garçon et deux filles ; à la seconde, deux garçons, et à la troisième, deux garçons et une fille. Quand on fit baptiser les trois premiers jumeaux, on les porta selon l'usage à dos de cheval dans un grand panier d'osier. La neige tombait. De retour à la ferme, qui était éloignée de l'église de 5 kilomètres, on n'en trouva plus que deux. On rechercha le petit disparu, et ils trouvèrent la petite fille étendue sur la neige à 300 mètres. Aujourd'hui celle-ci est mère et grand-mère à son tour.

## CHARLATANISME

Nos lecteurs connaissent le projet de loi déposé par le ministre Constans relativement à la Caisse de retraites pour les travailleurs.

Ce projet de loi n'est qu'un leurre destiné à tromper les travailleurs, qui n'obtiendront jamais ainsi du pain pour leurs vieux jours.

Si encore le ministre Constans tenait réellement à faire aboutir tel qu'il est son projet de loi, ce ne serait que demi-mal.

Mais ce n'est pour lui que de la poudre jetée aux yeux des ouvriers.

Ce n'est absolument que du Charlatanisme pour le gouvernement constantinard qui nous régit.

M. Constans a déposé son projet de loi avec la conviction qu'il n'aboutira pas. M. Deroulède le lui a énergiquement dit à la Chambre.

« Si ce n'est pas pour vous du charlatanisme pur, a-t-il dit, faites de ce projet de loi une question de cabinet. »

« Nous verrons alors si vos intentions sont sincères. »

Non seulement M. Constans n'a pas voulu en faire une question de cabinet, mais il n'a pas voulu accepter l'urgence, et le Président de la Chambre a proposé en trois fois la censure pour M. Deroulède.

Il faut constater que la Chambre en trois épreuves différentes, a refusé de censurer un député qui disait une aussi exacte vérité.

Il est établi maintenant que nos ministres déposent des projets de loi, bien loin encore d'être parfait, avec l'intention formelle de les voir et de les faire rejeter.

Que les travailleurs n'oublient pas cette conduite inqualifiable, qui est celle de tous les opportunistes.

## LE SACRÉ-CŒUR

Nous aurons, je l'espère, une belle discussion académique sur les titres de propriété du Sacré-Cœur de Montmartre.

Les discussions académiques, même devant les Chambres, ne sont pas aussi inutiles qu'on le croit. Celle qu'on annonce n'aurait-elle d'autre résultat que de fixer une question de droit qui remet en cause la forme même de la propriété telle qu'elle découle de notre Code civil moderne, il faudrait la mettre tout de suite à l'ordre du jour. Ces questions de propriété ecclésiastique, sans cesse renaissantes, il ne faut jamais les laisser passer sans dire nettement où est le droit.

D'autant plus qu'elles sont très obscures pour le public peu versé dans la science juridique et qui ne voit que les grosses apparences.

Présentement si vous questionnez le premier passant venu sur l'état-civil de Notre-Dame-de-la-Galette, il vous dirait que c'est une énorme bâtisse qui a coûté beaucoup d'argent et qui appartient [au parti clérical], à des prêtres, lesquels ayant eu la chance d'être un jour les plus forts, n'ont pas été fâchés de faire une bonne farce à la République et à Paris en plantant une église monstre sur le sommet de la butte. En sorte que dans l'imaginaire populaire, sur le plan de Paris, la butte est une espèce d'enclave cléricale qui fait la nique au gouvernement, aux lois et à ces messieurs de la rue Cadet, quelque chose comme qui dirait l'Alsace-Lorraine ou l'archevêque de Paris serait stathalter.

Je n'ai pas besoin de dire que cette opinion est très peu juridique. Le « parti

clérical » ne peut pas être propriétaire, pas plus que le centre gauche ou ce qu'on appelait dans l'autre Chambre le groupe des sauvages. La loi veut que lorsqu'il y a une propriété qui n'est pas propriété nationale, on lui représente un propriétaire. un bon propriétaire, en chair et en os, sur lequel le fisc a des vues ultérieures, qu'il tient à l'œil parce qu'il ne pourra pas s'empêcher de mourir. La propriété n'est en somme qu'un usufruit viager. A chaque décès l'Etat, qui nous représente tous, quel que soit notre genre d'extravagance, depuis le Sar Peladan jusqu'à l'archevêque de Paris, intervient à la succession et demande sa part.

Voilà le principe général. Eh bien ! il n'est pas indifférent de savoir avec quelque précision à qui appartient le Sacré-Cœur de Montmartre. Peut-il être à personne comme la malle de Gringalet, dans les *Salimbanques* ? Il n'est pas possible que quelqu'un, à qui aurait appartenu cet incommode Sacré-Cœur, l'eût oublié là avec esprit d'abandon.

Ce qui rend assez difficile la recherche du vrai propriétaire, c'est qu'à l'origine de l'entreprise, l'Assemblée nationale fut obligée de donner une entorse à la loi sur les expropriations et de créer au profit de l'archevêque un droit d'expropriation pour cause d'utilité privée.

Mais à qui appartient la basilique maintenant qu'elle est construite ? Pas à l'archevêque, je suppose ; car l'archevêque d'alors, M. Guibert, est mort, et je n'ai pas entendu dire que M. Richard fut apparenté à son vénérable prédécesseur par les liens de la filiation.

Non, par son histoire, par ce qu'on sait de son érection, le Sacré-Cœur est une véritable fondation. Les architectes qui y ont travaillé ont beaucoup vanté les colossales fondations qu'ils ont données au monument. Et je veux croire qu'ils n'ont rien exagéré. Mais ces fondations là n'intéressent que l'architecture. Le droit public envisage les fondations par un autre côté.

Au sens ancien du mot, il n'y a pas de « fondation » depuis la Révolution française. C'est la nation qui est propriétaire.

J'ai lu ce matin un interview de M. de Mackau. M. de Mackau m'étonne. Je sais qu'il a fait beaucoup de tort à ses amis, qui s'en sont plaints. Maintenant il fait tort à ses connaissances.

« Tout est parfaitement en règle, dit-il d'un ton dégagé. Les noms des souscripteurs ont été recueillis, ainsi que les chiffres des souscriptions. L'église de Montmartre est une propriété individuelle. »

Vraiment ? vous croyez, monsieur le baron ? Je suppose que les souscripteurs aient pris l'engagement mutuel de ne jamais retirer leur épingle, je veux dire leur pierre, ou leur pilier du jeu. Mais ils ne sont pas immortels ces premiers souscripteurs. Il en meurt de temps en temps, et qui laissent des héritiers légaux ou des héritiers testamentaires. Eh bien ! que diriez-vous si, à chaque succession ouverte, l'Etat se présentait pour réclamer des droits successoraux à l'héritier à qui serait échu un pilier ? Et si cet héritier émettait la prétention d'« aliéner » ledit pilier, de le céder à une autre entreprise au *Chat noir*, par exemple ?

Tout cela vous ferait bien rire, j'imagine. Non, le Sacré-Cœur n'est pas une « propriété individuelle ». C'est une fondation, soumise aux règles du droit public.

C'est ce qu'on établira pour qu'il ne puisse pas y avoir prescription. Quant à la désaffectation immédiate, je crois bien que ceux qui la proposent n'y comptent guère. Même comme logement à bon marché, le Sacré-Cœur ne serait pas très commode.

Et nous savons aussi que le vrai, le plus sage, le plus sûr moyen de désaffectation n'est pas de démolir les églises, c'est d'y faire le vide.

LA FIN D'UNE LÉGENDE

Le Réveil des Mineurs, de St-Btienne, publie les lignes qui suivent :

L'a-t-on assez porté aux nues, à la Chambre, dans la presse, partout, le curé de Fourmies ! Un héros, suivant les uns, qui s'était jeté entre les Lebel et les survivants de la première décharge. Un martyr, suivant les autres, qui avait failli « comme le bon pasteur donner sa vie pour son troupeau ».

Et, en attendant la croix de la Légion d'Honneur, les félicitations du pape lui arrivaient dare dare par l'intermédiaire du cardinal Rampolla, pendant que l'archevêque diocésain le bombardait chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai.

Pour en finir avec cette légende, il suffira d'indiquer la disposition des lieux. L'église dans laquelle de son propre aveu se trouvait M. Margerin, lors de la fusillade, n'était pas devant ou à côté mais derrière.

L'eût-il voulu, en eût-il été capable, que le brave abbé n'aurait pu jouer le rôle que lui prétend si généreusement ses metteurs en scène, parce qu'il était du côté de la croix.

Ce qui est dans l'ordre bourgeois le prêtre suivant le soldat pour ouvrir le ciel à ceux dont ce dernier a ouvert le ventre ou la cervelle.

Ramasseur de blessés avec les autres, quand le feu a cessé, les rangs du 145<sup>e</sup> ont été rompus, et dénonciateur de Culline, tel est — et tel restera pour l'histoire — le curé de Fourmies avec son canon ramassé dans un sang qui n'a jamais risqué d'être le sien.

D'un autre côté, nous trouvons l'entrefilet suivant dans *l'Action*, de Lyon :

Tout le monde sait la conduite qu'a tenue le curé de Fourmies, lors de l'épouvantable massacre du 1<sup>er</sup> Mai.

Il y aurait mauvaise foi à méconnaître que ce prêtre fait preuve en cette circonstance, d'un courage digne d'éloges.

Aussi bien, n'est-ce pas cet homme que nous attaquons.

Mais il y a lieu de remarquer que la troupe a cessé le feu, non pas lorsqu'elle a vu tomber les femmes et les enfants ; elle y allait, et sans remords ; mais seulement à l'apparition du curé entre les fusils et le peuple.

Morale : L'armée nationale ne tire pas sur le drapeau de soutane, mais elle tire sur la peau du peuple.

CAUSERIE HEBDOMADAIRE

Les plus sourds sont ceux qui ne veulent pas entendre. M. Souchier est de ceux-là. Aussi ne voulons-nous pas répéter ce que nous lui avons déjà dit, sa mauvaise foi étant suffisamment démontrée.

Nous ne voulons pas discuter plus longtemps avec des gens qui se prennent pour des encyclopédies vivantes et qui entendent passer les autres par dessous jambe.

M. Souchier insulte un adversaire, et si cet adversaire a la mauvaise grâce de lui répondre, M. Souchier appelle ses raisons des *grossièretés*, des *incohérences*, etc. Ce n'est pas plus malin que cela !

La femme de César ne devait pas être soupçonnée, on ne doit pas mettre en doute le talent, la supériorité, l'omnipotence, la suprématie, l'infaillibilité de M. Souchier. On le saura et on se le dira !

A l'appui de sa thèse, M. Souchier cite une dépêche publiée par le *Temps*.

Cette dépêche prétend qu'un socialiste allemand, le député de Wolmar, se déclare partisan de la Triple-Alliance et repousse l'utopie de Etats-Unis européens.

A cela nous répondrons que le député de Wolmar n'est pas un socialiste et que ses paroles n'ont pas été reproduites exactement.

Si M. Souchier le veut, nous écrirons au député socialiste allemand Bebel pour lui demander son avis.

Nous connaissons alors l'avis d'un des principaux chefs socialistes allemands.

Dire que le député allemand de Wolmar est un des chefs du socialisme Allemand, c'est dire aussi que MM. Jules Simon, Albert de Mun, Audiffren Honoré, etc., etc. sont des chefs du socialisme français. L'Empereur Guillaume se dit socialiste aussi : M. Souchier n'a qu'à nous opposer encore l'avis de ce socialiste-là !

Le député de Wolmar serait socialiste que nous ne croirions pas qu'il ait pu prononcer de telles paroles.

Nous savons tous de quelle façon on rend compte des discours et nous savons tous aussi quel immense intérêt ont les gouvernants actuels à dénaturer les intentions pacifiques des socialistes allemands, français et autres.

M. Souchier voudrait faire croire à ses lecteurs qu'il n'y a que des socialistes très avancés qui puissent avoir des idées humanitaires telles que les nôtres. Il n'y a que les Delmorès, dit-il, qui sont capables de ne pas pécher la revanche et d'aimer une paix continue, inébranlable.

Nous engageons M. Souchier à se rendre à notre bibliothèque municipale et à demander une petite brochure jaune.

Il verra à la page 17 que M. Clémenceau, député de Paris, a prononcé déjà en 1884, au cirque Fernando, les paroles suivantes :

Je lisais, il y a quelques jours, dans un journal allemand, qu'il était de l'intérêt de la paix européenne que la politique de M. Ferry triomphât et que la France se délassât dans des expéditions coloniales, tandis que la politique de l'extrême gauche consistait à concentrer toutes les forces de la France pour les jeter à un moment donné sur l'Allemagne. Je proteste de toute mon énergie. Assurément, nous voulons que la France soit en mesure de se défendre — nous n'avons pas oublié que lorsque la paix européenne a été menacée en 1875 et en 1883, ce n'a pas été par nous, mais nous voulons énergiquement la paix — nous en avons besoin. Nous avons entrepris d'organiser la démocratie. C'est une œuvre assez haute, assez considérable pour qu'on doive s'y consacrer tout entier. (*Applaudissements*).

Une voix. — Et les moyens ?

Le citoyen Clémenceau. — C'est pour en avoir les moyens qu'il nous faut la paix ! Oui, la France a besoin d'une revanche ; elle a besoin de la revanche de la liberté et de la justice contre la monarchie qui l'a précipitée dans la ruine. C'est une dure tâche qui fut commencée par la Révolution, il y a cent ans, qui a été souvent interrompue, mais qui n'est pas au-dessus des forces du parti républicain tout entier. Si nous l'accomplissons, nous aurons plus fait pour notre pays que tous les gagnants de batailles, et j'en ai la

conviction profonde, la puissance de la paix fera le reste. (*Bravos et applaudissements*).

Voilà pourquoi nous avons besoin de la paix, et pourquoi ceux qui font des divagations extérieures portent le plus grand préjudice à la cause de notre régénération démocratique. Chaque heure de paix profite à la liberté, chaque heure de paix profite à la justice. La revanche définitive, ce sera la victoire de l'ordre social nouveau. (*Applaudissements répétés*).

M. Souchier saura bien alors que M. Clémenceau qui n'est pas du tout un socialiste révolutionnaire, a dit bien avant nous ce qu'il nous fait un crime de dire maintenant.

Et là dessus, M. Souchier, bonsoir, et... ainsi soit-il !

Quand le gouvernement dit qu'il va s'occuper des questions de travail on est presque certain que c'est pour museler un peu plus la classe ouvrière. Le ministre de la Justice vient de présenter dernièrement un projet de loi modifiant la loi sur les syndicats professionnels.

Si cetto loi est votée, sera seule autorisée à faire partie du syndicat toute personne qui aura exercé sa profession pendant cinq ans au moins et qui n'aura pas cessé de l'exercer pendant plus de dix ans.

Ne voit-on pas l'entrave que l'on veut apporter à l'organisation de la classe ouvrière en syndicats ouvriers ?

On veut rendre plus difficile le prosélytisme parmi les jeunes ouvriers et l'on veut imposer alors un travail de cinq ans dans la corporation que l'on embrasse avant de pouvoir se syndiquer. N'est-ce pas une vexation arbitraire ? N'est-ce pas une véritable entrave à la liberté du travail ?

Les syndicats ne devraient-ils pas être complètement libres ?

De même, on veut sortir du syndicat les hommes qui se sont rendus indépendants du patronat et qui peuvent faire de la bonne besogne de propagande, en disant que les ouvriers qui auront quitté leur corporation depuis plus de 10 ans, ne pourront plus être syndiqués.

Une telle loi est une loi rétrograde. Les ouvriers le comprendront. Ce n'est pas en opérant ainsi que les gouvernants risquent de s'attirer les sympathies de la classe ouvrière. Leur crainte de voir l'avènement d'un nouveau parti et leur égoïsme leur empêcheront toujours de prendre en mains les intérêts réels des travailleurs.

Arrivons maintenant aux arguments de l'Union Républicaine et de son correspondant de Charlieu.

Voyons un peu encore ce remède, prétendu infallible, aux maux dont souffre la classe ouvrière.

Disons d'abord à l'Union que jamais notre collaborateur Delmorès n'a préconisé pour faire disparaître les malaises sociaux, la suppression de la production. Il faut avoir la mauvaise foi ou la naïveté de l'Union pour soutenir une telle chose. Si notre ami Delmorès a demandé quelquefois une suppression, c'est bien plutôt celle de ceux qui au détriment des travailleurs jouissent toujours de la production des autres sans jamais rien produire eux-mêmes.

Le correspondant de l'Union prétend que nous avons la tête légère. Il doit avoir la tête rudement lourde et dure pour ne pas comprendre des raisons aussi simples que celles que nous lui avons soumise.

Nous tenons à déclarer tout de suite que nous ne sommes pas le moins du monde ennemi acharné de la création d'une filature à Charlieu.

Comme remède transitoire, comme palliatif, nous l'admettons pleinement et nous nous garderons bien de faire quoi que ce soit pour empêcher cette création.

Si petit que soit l'effet produit, si petite que soit l'amélioration obtenue, nous le constaterons et nous en serons heureux.

Mais ce qu'il y a de bien certain et ce que nous tenons non moins à déclarer encore, c'est que cet effet produit sera de courte durée, c'est que cette amélioration ne sera que passagère. Lorsque cette filature sera créée à Charlieu, il s'en créera plusieurs autres, soit à Charlieu même, soit dans les environs, soit encore dans une région voisine.

Il arrivera alors ce qui toujours arrive inévitablement : surproduction d'une part et surabondance de la main d'œuvre d'autre part.

Après quelques mois, il y aura donc : crise commerciale chômage économique, misère ouvrière.

La situation pourra donc être de beaucoup plus mauvaise qu'aujourd'hui, car la population ouvrière étant plus nombreuse, le nombre des malheureux qui chômeront et se trouveront victimes de la crise sera nécessairement plus grand.

Est-ce donc bien difficile à comprendre cela ?

Faut-il donc être bien grand docteur, pour saisir une vérité aussi simple ?

A nos arguments, M. P... C., correspondant de l'Union, nous répondra peut-être : *Que puis-je y faire ?*

Rien et beaucoup. Rien en tant que simple personnalité. Beaucoup en tant que classe, en tant que parti.

Si votre classe et si votre parti, qui peuvent, voulaient, pour résoudre la

question sociale, vous n'en seriez pas ainsi à proposer de mettre des emplâtres sur des jambes de bois !

Comme simple citoyen vous proposez une amélioration passagère, un remède de courte durée, mais le tout de réalisation immédiate et individuelle. Nous ne vous en blâmons pas. Mais nous vous blâmons de vouloir prétendre que votre remède (1) est unique et que la création d'une filature à Charlieu rendra cette ville prospère et ses ouvriers heureux, car cela est de la plus complète et de la plus claire inexactitude.

Nous vous avons dit que nous n'étions pas l'ennemi de votre projet, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord parce que nous ne voulons pas éviter l'infiniment petite amélioration qu'il pourra donner et qu'en règle générale nous admettons tous les remèdes transitoires, tous les palliatifs, qui ne peuvent porter préjudice à notre solution complète et radicale de la question sociale.

Ensuite parce que le résultat final que nous prévoyons nous donnera raison aux yeux de tous et prouvera aux ignorants, aux naïfs aux aveugles, qui avaient une confiance complète et exclusive dans le projet d'un adversaire, qu'il y a mieux et plus solide à faire.

Maintenant, en finissant, nous demandons ceci à M. P... C., correspondant opportuniste de l'Union :

En supposant qu'il y ait possibilité, si cette filature prospérait toujours et rapportait beaucoup d'argent, les capitaux produits par cette exploitation ouvrière reviendraient-ils aux ouvriers ?

Les bénéfices ne reviendraient-ils pas tous aux patrons ?

Les ouvriers devenant à Charlieu sans cesse plus nombreux, par suite de la loi d'airain, par suite de la concurrence vitale, les salaires des ouvriers ne tendraient-ils pas au contraire à diminuer de plus en plus ?

Les patrons s'enrichiraient, mais, comme partout, la misère des ouvriers ne serait-elle pas, à un moment donné, en raison directe de la fortune des patrons ?

Conseil Général

Séance du 8 avril 1891.

Chemins de fer. — Améliorations à la gare de Roanne. — Réglementation des passages à niveau.

M. Peronnet donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, M. le Préfet vous soumet un vœu, que le Conseil municipal de Roanne a pris dans sa séance du 27 décembre dernier, tendant à obtenir que la Compagnie P-L-M. apporte diverses améliorations dans les services de la gare de cette localité.

La ville désirerait : 1° Que les manœuvres de trains soient totalement supprimées au delà de l'enclos de la gare et que, dans ce but, cette gare soit agrandie du côté nord de la ville, afin que ces manœuvres puissent s'exécuter sans sortir de son intérieur, ce qu'il est facile d'obtenir en utilisant les terrains appartenant à la Compagnie et qu'elle loue à des particuliers ;

2° Qu'une gare pour les marchandises à destination ou d'expédition roannaise soit établie à l'est de la voie actuelle, dans le quartier du Marais, afin que la circulation des voitures de marchandise ait lieu par les rues des Acacias, Gambetta et de la Côte, et que les passages à niveau soient débarrassés de ce mouvement, au grand avantage de la sécurité publique.

Le nombre des trains réguliers ou facultatifs est de 56 à 60 par 24 heures, motivant 70 fois la fermeture de la barrière, par laquelle passent journellement 250 voitures de marchandises et 300 port d'autres points. Si vous ajoutez environ 6.500 piétons, vous comprendrez parfaitement l'extrême nécessité de cette amélioration réclamée par la ville de Roanne.

Voire 4<sup>me</sup> Commission vous propose en conséquence, de vouloir bien prendre ce vœu en sérieuse considération et de prier M. le Ministre des travaux publics d'intervenir auprès de la Compagnie P-L-M. pour que satisfaction soit donnée à ces justes demandes de la ville de Roanne.

M. Auboyer. — J'ai entendu dire souvent que les grandes Compagnies constituent un état dans l'état. On peut même affirmer qu'elles sont quelquefois plus puissantes que l'Etat lui-même. Avec l'Etat, on arrive souvent à s'entendre. — Mais quand une Compagnie ne veut pas admettre une amélioration, elle trouve toujours des moyens pour l'empêcher ou la retarder. Nous en avons un exemple frappant à Roanne.

Je ne veux pas entrer dans le détail des pourparlers qui ont précédé l'établissement de la gare du chemin de fer. Je dirai seulement que le projet a été exécuté de force et sans avoir été accepté par le Conseil municipal. C'est seulement un an après son exécution qu'il a été adopté par le Conseil.

Sans revenir sur le passé, nous devons aujourd'hui user de nos droits stricts, pour exiger de la Compagnie l'observation des règlements et l'exécution de ses obligations.

Nous ne pouvons admettre qu'il soit loisible à la Compagnie d'arrêter la circulation dans un quartier, et cela 56 fois par jour. Les réclamations que nous avons déjà formulées à cet égard ont été repoussées, parce que la fermeture du passage à niveau ne dépassait pas, nous disait-on, la durée réglementaire de 1 à 3 minutes. Or, il a été constaté par des procès-verbaux que la fermeture dure de 5 à 9 minutes.

Nous ne pouvons admettre non plus que la Compagnie fasse exécuter des manœuvres de trains, 14 ou 15 fois par jour, en dehors de la gare, de manière à interrompre la circulation, alors qu'elle possède tout l'espace nécessaire pour créer les voies de déchargement dont elle peut avoir besoin.

Nous ne comprenons pas, non plus qu'on ait établi et qu'on maintienne la gare des marchandises du côté opposé à la ville ; cette

situation entraîne un encombrement journalier de voitures aux abords du passage à niveau, au moment de la fermeture des barrières.

Lorsque nous réclamons, la compagnie nous répond quelle fait étudier un projet de pont par dessus. Mais après deux ou trois ans d'attente il n'a encore été rien fait et on nous déclare alors qu'on étudie un passage inférieur, qui au fond, ne doit pas recevoir plus de suite que le premier.

Je pense que ces explications auront convaincu le Conseil général du bien fondé de nos réclamations et qu'il voudra bien les appuyer.

Le Conseil, consulté adopte les conclusions du rapport de M. Peronnet. Il exprime, en outre, le vœu que les dispositions nécessaires soient prises pour que la fermeture des passages à niveau, sur les voies ferrées, ne soit pas prolongée au delà du temps réglementaire.

Notre collaborateur J. Delmorès fera demain soir dimanche, une conférence à Thizy, au bénéfice des grévistes de l'Arbresle (Rhône).

CHRONIQUE LOCALE

Le « Père Pelnard » et le « Réveil Roannais ». — Nous trouvons les lignes suivantes dans le dernier numéro du *Père Pelnard*, journal de ces bons compagnons anarchistes :

« A Roanne, c'est un autre oiseau qui, dans le *Réveil Roannais*, fait dégoûter ses saloperies.

« Comme toujours, les baveux ne se font pas en frais ! Même litanie : agents provocateurs, mouchards... »

« Foutre, je me gourre ! Il a acouché de quelque chose d'un peu neuf. Pigez plutôt : « Un camarade est poursuivi et condamné, pour un discours en réunion publique. »

« N'en pinçant guère pour la boule de son, il s'esbigne avant l'arrestation : « le chef des enjuponnés qui lui a foutu le pognon pour de la fille de l'air !... ce jabotie le muffle. »

« Hein, les caméluchers, elle n'est pas trop démonstrée celle-là ? »

« Turellement, à entendre le birbe, y a que lui de franc et de loyal ; y a que lui qui loute la frousse aux grosses légumes. »

« N'empêche qu'on le laisse baver tant qu'il peut, et qu'on se garde bien de le foutre au clou. »

« Au contraire les fameux agents provocateurs, on les boucle très facilement, n... de d... ! »

« C'est ainsi que la veille du 1<sup>er</sup> mai, à Roanne, une demi-douzaine de camarades ont été entoilés, rien... que parce qu'ils sont anarchos. »

« On les a tenus au ballon une quinzaine, sans savoir pourquoi. On a essayé de les condamner comme société secrète : c'était si idiot que y a pas eu mèche ! »

« Furieux, les ch... ont dû leur ouvrir la lourde. »

« Oh mais, ils ne les ont pas tenus quittes pour ça ! Maintenant, ils ne s'en prennent qu'à un seul : Demures. Ils l'accusent d'avoir excité les troubadés à désobéir aux galonnés, et d'avoir provoqué au meurtre et au pillage... »

« Toujours la même rengaine, n... de d... ! »

« Que voulez-vous, les marchands d'injustice, c'est comme les socialistes baveux : c'est pas l'imagination qui les étouffe !... »

« Et pendant qu'on faisait des mistouffles aux gaz en question, le bonfilleur qui les débina, faisait son *flambard* (!) sans qu'on s'occupe de ses frasques... »

« On retrouve dans ces lignes la bonne foi habituelle des compagnons anarchistes. Nous soutenons encore que c'est après sa condamnation à deux mois de prison que l'anarchiste Gay a été mis en liberté par M. le Procureur de la République. »

Le *Père Pelnard* a l'air de dire que notre collaborateur Delmorès a des faveurs des gouvernants. C'est un comble ! C'est pour cela qu'on l'a condamné dernièrement encore à 8 jours de prison et qu'il a été arrêté l'autre jour non pas comme Ballefin, Moreau, ces notaires banqueroutiers, ni comme Mary Rainaud, Wilson, mais comme un vulgaire vauband !

Nous nous consolons en pensant que notre ami Paul Cassard, de *l'Action*, est traité de la même façon Nous soumettons ces lignes du *Père Pelnard* à ceux qui nous appellent des énergumènes ou des anarchistes.

Encore des vexations. — Encore nous se manipulent de nouvelles vexations à la sous-préfecture.

On épulche toutes les paroles prononcées ces temps derniers par les citoyens : Fuilland et Butty, adjoints.

Ne chercherait-on pas à les suspendre et à les révoquer.

Ce serait là de nouvelles vexations qui ne pourraient que servir puissamment à la propagande socialiste.

Pas de Joly. — Un nouveau mouvement administratif vient d'avoir lieu.

Nous avons eu beau chercher nous n'avons pas encore pu trouver le non du sieur Joly. Il n'en a pas encore assez fait pour être nommé Préfet cette fois-ci. C'est pour une autre.

Déclaration peu étonnante. — A l'occasion d'une récente réception, M. Lépine, le nouveau préfet de la Loire, a dit qu'il entendait faire respecter la loi par les socialistes. Nous nous en doutions. Nous savons ce que cela veut dire.

Nous verrons s'il fera respecter la loi par tout le monde.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal était convoqué pour lundi dernier. Etaient présents MM. Auboyer, Augé, Gouttenoire, Bresmann, Perrard, Lespinaise, Lamure, Chanriots et Nourrisson.

M. le Maire. — Le Conseil n'était pas en nombre, la séance ne pourra avoir lieu. C'est la deuxième fois que nos collègues du Parti ouvrier s'abstiennent.

Je ne connais pas les raisons qui font que nos collègues ne viennent pas aux séances.

M. Augé. — La raison qui fait que nos collègues ne sont pas là, c'est qu'ils tiennent à ce que le Conseil soit réuni le samedi et non pas un autre jour, qui ne les facilite pas dans leur travail.

M. le Maire. — Nos collègues veulent nous en imposer parce qu'ils sont le nombre.

M. Augé. — Ont doit se soumettre à la majorité. En tous les cas il faut qu'une telle situation cesse...

M. Gouttenoire. — Nous voulons aussi tous qu'une telle situation cesse...

M. Auboyer. — Depuis les dernières élections, au Conseil, on s'est occupé plus de politique que des affaires de la ville. Les intérêts de la ville en souffrent. Les affaires municipales ne se font pas. Nos collègues se désintéressent du Conseil.

Quel jour choisissez-vous pour la réunion prochaine du Conseil? M. Chanvion. — Jeudi ou vendredi. M. Augé. — Le samedi étant demandé par la majorité, je demande le samedi.

M. le Maire. — J'ai un rendez-vous pour samedi soir. Je ne puis accepter samedi. M. Augé. — Dimanche matin alors.

M. le Maire. — Je n'y vois pas d'inconvénient, Messieurs, acceptez-vous dimanche matin? Ce jour-là étant accepté par tous les membres présents, la séance est renvoyée à dimanche matin.

Les radicaux socialistes ont compris que ce jour-là était celui qui convenait le mieux pour tous ceux dont le travail ne permet pas de s'absenter la semaine.

Mairie de Roanne. — Le Maire de la Ville de Roanne, donne avis que la vaccination gratuite des enfants sera faite le lundi, 15 juin, à 3 heures du soir, salle des Prud'hommes, et continuera le jeudi, 18 juin aux mêmes lieu et heure.

Communication. — La Chambre syndicale l'Union des Tisseurs de Roanne dans son assemblée générale du 7 juin, a décidé à l'unanimité de proposer à tous les syndicats de la région d'envoyer pour l'envoi au Congrès international de Bruxelles, qui aura lieu dans le courant du mois d'août, d'une délégué collective représentant toutes les corporations de la région.

Concours d'Aurillac. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Gonin de Roanne, propriétaire à St-Romain-le-Motte vient d'obtenir une médaille d'argent au concours d'Aurillac, dans la 2e section des produits présentés par des agriculteurs exploitant moins de 30 hectares.

La Paix. — La statue de M. Michel, depuis si longtemps promise est enfin arrivée. Tout le monde peut la voir. Elle est exposée à l'Hôtel de ville, où chaque jour de nouveaux curieux viennent l'admirer.

Classe 1891. — Nous recevons trop tard un compte rendu d'une réunion de conscrits qui a eu lieu samedi dernier. Il est dit, que dans cette réunion comme dans les précédentes, les conscrits patriotes ont été fortement battus par les conscrits anti-patriotes, et qu'une nouvelle réunion doit avoir lieu bientôt.

D'autre part nous recevons la note suivante: Les camarades faisant partie de la classe 1891, et qui ont adhéré au bal et banquet de protestation contre l'impôt du sang, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 20 juin à la salle de Venise, à 8 heures du soir (il y a urgence).

ORDRE DU JOUR Nominatif définitive de la commission d'organisation. Classe 1883 et 1886. — Nous recevons la note suivante: Les conscrits des classes 1885 et 86, voulant protester contre l'abus de la milice et contre le rôle odieux qu'on fait jouer à l'armée, ont décidé de faire un banquet fraternel et antipatriotique qui a été fixé dans une réunion précédente au 28 juin, et convoquant à cet effet tous leurs camarades qui ont à cœur les derniers événements, d'assister à une réunion qui aura lieu samedi 20 juin à 8 heures du soir, salle des prud'hommes.

ORDRE DU JOUR Nouveaux adhérents et versements des cotisations. La commission. Un pendu. — Jeudi matin en se rendant à la foire de Vendrange, les passants ont découvert au village des Etiveaux, commune de Neaux, le cadavre d'un inconnu paraissant âgé de 35 à 40 ans pendu à un arbre.

Feuilleton du « Réveil Roannais » 3 Du 7 Juin 1891.

VIERGE ET COUPABLE Scène de la Vie réelle Par Louis ERRE

Quelles furent les pensées de Gabriel quand il commença cette intrigue amoureuse? Quel sentiment éprouva-t-il? quel fut son but? C'est ce qu'il serait assez difficile de préciser. Avant l'intention de prendre comme ses amis une maîtresse de passage qu'il abandonnerait au premier jour, sans souci de son honneur et de sa réputation. Pensait-il à légitimer plus tard leur union s'il reconnaissait dans Berthe les qualités qu'un mari doit exiger de sa femme? Il ne s'en rendit probablement pas compte lui-même.

Cette jeune fille lui plaisait, il songea à rentrer en relations avec elle; puis quand il serait certain de son amour, il n'aurait qu'un but, la posséder, il verrait ensuite ce que les circonstances lui commanderaient de faire. Comment ferait-il connaissance avec elle? Il était, comme nous avons pu le voir, d'un naturel peu hardi, peu audacieux. Il se demandait s'il irait dans son magasin, sous prétexte d'acheter un objet quelconque; cela pouvait réussir, cela pouvait être compromettant et ne lui as-

Le corps a été enterré par les soins et aux frais de la commune sans avoir pu établir son identité.

Ivresse et accident. — Le nommé Fauchoux René, 78 ans, rue de la Berge, 17, se trouvant en état d'ivresse est tombé accidentellement en sortant de la buvette espagnole, place du marché, et s'est fait une assez large blessure. Il a été conduit à l'Hospice.

Vol. — Dans la nuit de dimanche à lundi M. Gaune, cafetier sur la place d'Armes, a été victime d'un vol important.

Un placard de son établissement renferme un petit coffre-fort, dont la clé a été prise, ainsi que celle du placard, dans le tiroir du comptoir. Les deux meubles ont été ouverts et une somme de neuf cent cinquante francs a été enlevée.

Le tronç du service a été aussi vidé. Il contenait une trentaine de francs. Seul l'argent qui se trouvait dans le tiroir de la recette journalière a été respecté.

Ce vol est d'autant plus audacieux que le gardien de nuit des tranchées de distribution d'eau se trouvait alors précisément en faction dans ce quartier.

La police est sur les traces de l'auteur ou des auteurs de ce méfait.

Dans la rue. — Rivoiron Jean-Pierre, soldat au 98e de ligne, a déposé au bureau de police une somme de 5 francs qu'il avait trouvés le 6 courant sur le champ de foire.

Les orages. — On se souvient que dimanche, dans l'après-midi, un violent orage de vent, de pluie et de grêle s'est abattu sur le Roannais et a causé de sérieux dégâts aux vignes et aux blés.

Bully, Lentigny, St-Haon, St-Alban, ont été vivement touchés: Creneaux, Ouches et Mably ont été ravagés. La rivéroite de la Loire a été moins éprouvée, contre son ordinaire. A Montagny et à Coutouyre, notamment, la grêle, mélangée d'une grande quantité d'eau n'a fait que peu de mal.

Harmonie roannaise. — Jeudi prochain, 18 courant, à 8 heures 1/2 précises, au kiosque des Promenades, l'Harmonie Roannaise, sous la Direction de M. Léopold Masquelier, exécutera les morceaux suivants: 1° Romainville, Allégo (Niessel). 2° Une Noce au village, fantaisie (Mullot). 3° Réve de Printemps, mazurka (Dessaux). 4° Grande fantaisie sur l'Africaine (Meyerbeer). 5° Le Chant des fleurs, grande valse (Bléger). N. B. Encas de mauvais temps, ce concert aura lieu le lendemain, vendredi.

Les enfants de la Loire. — Une fête gymnique par les enfants de la Loire avec les concours de l'Harmonie roannaise se au profit du bureau de bienfaisance aura lieu le dimanche 14 Juin de 4 à 6 heures du soir sur la place de l'Hôtel de Ville.

En voici le programme: 1re PARTIE 1° Ensembles imposés, exécutés à Limoges (en musique). 2° Barres parallèles 1re section; Barre fixe 2e section. 3° Mouvements de mirlitons. 4° Anneaux 2e division; Barre fixe 1re section. 2e PARTIE 5° Ensembles spéciaux exécutés à Limoges. 6° Exercices simultanés aux barres parallèles (Ensemble à 16) 1er prix de Limoges. 7° Ensemble de boxe. 8° Trapeze, voltige, sauts. 9° Libre à tous les agrés.

Foires de la semaine. — Dimanche 14, Boën. Lundi 15, Saint-Cyr-de-Valorgues. Mardi 16, la Talaudière, Andrézieux, Courpières. Jeudi 18, Amions, Saint-Martin-d'Estreux, Crémieux. Vendredi 19, Saint-Bonnet-le-château, Saint-Germain-Laval. Samedi 20, Saint-Martin-Lestra.

Tribunal correctionnel Audience du 9 Juin. Tentative de vol et coups. — Le prévenu Clavier, déjà à la tête de trois condamnations, bien qu'il n'ait que vingt ans, se distingue des malfaiteurs ordinaires en ce qu'il est titulaire d'une rente annuelle de 600 fr. C'est un joli commencement d'aisance,

surait pas un succès certain. L'aborderait-il carrément dans la rue? Il craignait une réception peu amicale, malgré la sympathie qu'il pouvait lire sur le visage de la jeune fille. S'il était mal reçu un scandale public était même la conséquence de sa sincérité, c'en était fait de ses espérances.

Le hasard, ce dieu des amoureux, le servit à souhait. Un soir qu'elle rentrait chez ses parents et qu'il la suivait à distance, il remarqua qu'elle était poursuivie par un homme qui semblait lui débiter des propos dont elle avait lieu de s'indigner.

Se rapprocher rapidement, prendre fait et cause pour elle et forcer son interlocuteur à s'éloigner, tout cela fut l'affaire d'un instant. Les remerciements que nécessita son intervention, les mirent directement en rapport; le plus difficile était fait. Ils étaient en face l'un de l'autre.

III LE COMPLIT Gabriel accompagna la jeune fille pendant quelques minutes; il la laissa au coin de la rue Saint Jacques, convaincu que celui qui l'avait abordée l'avait complètement abandonnée. Leur conversation fut ce que devait être l'entretien de deux jeunes cœurs, qui se recherchent depuis longtemps et qui ont enfin saisi l'occasion de se manifester leurs sentiments.

En cinq minutes, la glace était rompue. Berthe savait que Gabriel l'aimait, ce der-

nié n'ignorait plus l'affection que Berthe lui avait vouée. Le lendemain, il fut convenu que Gabriel irait au devant d'elle et la conduirait jusqu'à l'entrée de la rue Mazarine.

Malgré la rigueur de la saison, Gabriel et Berthe allèrent quelquefois faire une petite promenade avant de rentrer, et déjà, prétextant de l'ouvrage au magasin, Berthe avait consacré à son amoureux deux matinées du Dimanche, qu'ils étaient allés passer aux environs de Paris.

C'est à ce moment que les amis de Gabriel, qui ignoraient ces récentes relations, proposaient de fêter, le réveil par une soirée digne des vieux souvenirs de la vie de Bohème.

Ils soupçonnaient bien leur ami d'avoir en ville une connaissance, mais la se bornaient leurs suppositions, aucun d'eux ne connaissait Berthe.

Gabriel avait déjà parlé à la jeune fille de ses intentions de fête avec elle le réveil de Noël; mais dans sa pensée c'était un tête-à-tête. Les travaux supplémentaires que nécessitait l'approche du jour de l'an permettraient à la jeune fille de rester avec lui une partie de la nuit.

Le projet de ses compagnons, en faisant du réveil une partie de plaisir générale, dérangeait les plans de Gabriel.

Bien qu'il n'eût pas sur la jeune fille des idées arrêtées, et qu'il songeât plutôt à en faire sa maîtresse pour les deux ou trois ans que dureraient ses études de droit, il lui répugnait de la mettre en contact avec des jeunes femmes qui ignoraient absolument le travail et dont toute la science consisterait à faire d'elle une de leurs

égales en plaisirs et en vices. Il craignait d'un autre côté de l'effaroucher complètement, en lui montrant sous son véritable jour, la société qu'il fréquentait.

Elle se révolterait peut-être à l'idée d'être prise pour une femme qu'on peut impunément présenter à ces femmes, dont elle connaissait la réputation, mais dont elle s'était toujours écartée jusqu'à ce jour.

La situation était très embarrassante, il n'avait pu refuser à ses amis, sous peine de leur faire connaître sa situation, de prêter son concours à la fête qu'on avait décidée et de mettre son logement à la disposition de ses amis.

Ces derniers avaient même tellement pressé de questions leur ami Gabriel, que celui-ci avait fini par leur avouer ses relations et l'embarras dans lequel il se trouvait.

En vain, il leur expliqua ses perplexités, ses craintes, ils n'admettent pas que Gabriel reste en dehors de ses camarades.

Ils ne veulent rien entendre, il faut qu'il leur présente l'objet de ses amours. Le Réveil est une magnifique occasion, au contraire, pour réunir tout le monde.

On boit un peu plus, les têtes s'échauffent, s'exaltent, et ils sont convaincus que Berthe se mettra bientôt à la hauteur de ses nouvelles compagnes.

Il nous faut bien reconnaître que Gabriel ne s'arrêta pas trop longtemps aux craintes qu'il manifestait. L'amour-propre joue un grand rôle dans les actions humaines. Il n'était pas fâché de montrer à ses amis la perle qu'il avait découverte.

nommé liquidateur définitif de la liquidation de la dame veuve Gros née Pontet épicière à Roanne avec MM. Carteron et Charvin comme contrôleurs.

MM. les créanciers sont avertis; qu'ils doivent dans le délai de quinze jours se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir au greffe du dit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées.

2° Ils sont prévenus que, passé ce délai de quinze jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leur frais conformément à l'art. 503 du code de commerce;

3° Que les vérifications affirmations de leurs créances commenceront le 26 juin à 10 heures du matin.

Liquidation judiciaire VEUVÉ GROS NÉE PONTET Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 11 juin 1891 M. H. Boulard, comptable à Roanne a été

nommé liquidateur définitif de la liquidation de la dame veuve Gros née Pontet épicière à Roanne avec MM. Carteron et Charvin comme contrôleurs.

MM. les créanciers sont avertis; qu'ils doivent dans le délai de quinze jours se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir au greffe du dit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées.

2° Ils sont prévenus que, passé ce délai de quinze jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leur frais conformément à l'art. 503 du code de commerce;

3° Que les vérifications affirmations de leurs créances commenceront le 26 juin à 10 heures du matin.

Liquidation judiciaire NARBOUT Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 11 juin 1891 M. H. Boulard, comptable à Roanne a été

nommé liquidateur définitif de la liquidation de la dame veuve Gros née Pontet épicière à Roanne avec MM. Carteron et Charvin comme contrôleurs.

nommé liquidateur définitif de la liquidation de la dame veuve Gros née Pontet épicière à Roanne avec MM. Carteron et Charvin comme contrôleurs.

MM. les créanciers sont avertis; qu'ils doivent dans le délai de quinze jours se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir au greffe du dit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées.

2° Ils sont prévenus que, passé ce délai de quinze jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leurs frais, conformément à l'art. 503 du code de commerce;

3° Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 26 juin à 10 heures du matin.

Failite LACOMBE Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 11 juin 1891 le sieur Lacombe décédé marchand forain au Coteau a été déclaré en état de failite à compter provisoirement du même jour.

M. Ducreux, a été désigné pour juge-commissaire, et M. Boulard, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne le 18 juin courant à 10 heures du matin à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Roanne, le 13 juin 1891 Le Greffier: J. GONINDARD. NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

ÉTAT-CIVIL DE ROANNE du 6 au 13 Juin 1891 Publications de mariage

ENTRE: M. Verrière Benoit-Jules-Joseph, pareur à Roanne, rue Nationale, 12, et Mlle Thinet Françoise, tisseuse à Roanne, rue de Clermont, 60.

M. Bajard Claude-Marie-Marcel, tisseur à Roanne, rue Lachaize, 12, veuf de Vermorel Emélie, et Mlle Mercier Louise, cuisinière à Roanne, rue St-Alban, 29.

M. Raynaud Florentin Jean-Pierre, employé au chemin de fer à Roanne, rue Beaulieu, 21, veuf de Mialon Marie-Félicité et Mlle Bonnetin Marie-Antoinette, repasseuse à Roanne, rue Beaulieu, 21.

M. Planche Claude, tisseur à Roanne, rue des Cerisiers, 12, et Mlle Ayel Bénédicte-Françoise, à Roanne, impasse Arago, maison Valois.

M. Sauge Claude, cordonnier à Roanne, rue des Moulins, veuf de Troiville Anne, et Mme Malthières Jeanne-Marie, veuve de Cote Louis.

M. Lamy François, limonadier à Roanne, rue Nationale, 41, et Mlle Gaune Anne, couturière à Paris, rue des Batignolles, 13.

M. Chavanon Louis-Philibert, plâtrier-peintre à Roanne, rue St-Jean, 36, et Mme Chapuy F. angeoise, couturière à Roanne, rue St-Jean, 36, veuve de Bernachon Léonard.

M. Bonnaud Paul, négociant à Roanne, quai de l'Île, 15, et Mlle Vadon Camille-Marie, à Roanne, rue Brison, 40.

M. Déchelette Jean-Marie, boucher à Roanne, rue de la Paroisse, 2, et Mlle Chenat Annette, couturière à St-Symphorien de Lay.

Mariages Du 8. — Couder Blaise, 25 ans, teinturier, et Villard Thérèse, 25 ans, bobineuse.

Du 11. — Curt Antoine-Marie, 24 ans, corroyeur, et Tamain Anne, 21 ans, ouvrière en lainage. — Régnier Simon-Marie, 25 ans, armurier, et Duchassin Françoise, 26 ans, tisseuse.

Naissances Du 7. — Poyet Marius, fils de Jean-Claude, ajusteur au chemin de fer, et de Mugue Claudine. — Sylvestre Laurent, fils de Jean-Claude et de Eragne Françoise, tisseurs. — Barbay Antoine-Pierre-Marie, fils de Pierre-Marie, mécanicien, et de Dupéray Marie-Angèle. — Burnichon,

Antoine-Emile, fils de Antoine-Marie-Rémy, tisseur, et de Baudinat Marie, tordeuse. — Mercier-Claudius-Benoit, fils de Benoît-Marie, pareur, et de Perroquin Eugénie, tisseuse. — Ganchet Marguerite, fille de Jean-Baptiste, marinier, et de Marchand Jeanne. — Deux enfants naturels.

Du 8. — Jacon Jean, fils de Joannin, négociant, et de Couzy Marie-Antoinette. Du 9. — Esménias Antoine, fils de Claude, tisseur, et de Darphueille Marie, canneuse. — Bouchery Etienne, fils de Joseph, tisseur, et de Thinarid Antoinette, canneuse. Un enfant naturel.

Du 10. — Blondel Claudius-Louis, fils de Claudius-Eugène, peignier, et de Mulsant Victorine, tisseuse. Du 11. — Mottet Adriane, fille de Pierre-Marie, maçon, et de Burnichon Marie tisseuse.

Ducarre Jean-Louis, fils de Jean-François, voiturier, et de Jonnard Geneviève. Du 12. — Martin François, fils de Pierre, et de Ressort Marguerite, tisseurs.

Décès Du 7. — Brosselard Jeanne, 79 ans, rentière, veuve de Ménassade Antoine. — Collier Jean, 71 ans, maréchal-ferrant, époux de Digat Marguerite. — Riboulet Jean, 60 ans, journalier, sans autres renseignements. — Débarbouillé Antoine, 52 ans, retraité de chemin de fer, époux de Bertholin Marie. — Laurent Jean, 49 ans, voiturier, célibataire. — Goyon Abel, 42 ans, couvreur, époux de Brun Benoite.

Du 9. — Vernier Jean 2 ans. Du 11. — Néant Antoinette-Elisabeth, 16 mois.

Antoine-Emile, fils de Antoine-Marie-Rémy, tisseur, et de Baudinat Marie, tordeuse. — Mercier-Claudius-Benoit, fils de Benoît-Marie, pareur, et de Perroquin Eugénie, tisseuse. — Ganchet Marguerite, fille de Jean-Baptiste, marinier, et de Marchand Jeanne. — Deux enfants naturels.

Du 8. — Jacon Jean, fils de Joannin, négociant, et de Couzy Marie-Antoinette. Du 9. — Esménias Antoine, fils de Claude, tisseur, et de Darphueille Marie, canneuse. — Bouchery Etienne, fils de Joseph, tisseur, et de Thinarid Antoinette, canneuse. Un enfant naturel.

Du 10. — Blondel Claudius-Louis, fils de Claudius-Eugène, peignier, et de Mulsant Victorine, tisseuse. Du 11. — Mottet Adriane, fille de Pierre-Marie, maçon, et de Burnichon Marie tisseuse.

Ducarre Jean-Louis, fils de Jean-François, voiturier, et de Jonnard Geneviève. Du 12. — Martin François, fils de Pierre, et de Ressort Marguerite, tisseurs.

Décès Du 7. — Brosselard Jeanne, 79 ans, rentière, veuve de Ménassade Antoine. — Collier Jean, 71 ans, maréchal-ferrant, époux de Digat Marguerite. — Riboulet Jean, 60 ans, journalier, sans autres renseignements. — Débarbouillé Antoine, 52 ans, retraité de chemin de fer, époux de Bertholin Marie. — Laurent Jean, 49 ans, voiturier, célibataire. — Goyon Abel, 42 ans, couvreur, époux de Brun Benoite.

Du 9. — Vernier Jean 2 ans. Du 11. — Néant Antoinette-Elisabeth, 16 mois.

JOURNAL DE LA SURDITÉ Donne les DERNIERS RENSEIGNEMENTS sur tous les traitements existant en France et à l'étranger pour la guérison des maux d'oreilles. Il suffit pour le recevoir franco d'écrire à l'Administration: 112, BOULEVARD ROCHECHOUART, PARIS

Etude de M. JUTTET avoué à Roanne. DIVORCE

Par jugement rendu par défaut le vingt et un mai, mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, expédié, signifié, le Tribunal civil de Roanne a prononcé le divorce entre et au profit de dame Eugénie GINET, dite Cardin, ménagère, demeurant à Roanne, rue Marceau, admise à l'assistance judiciaire par décision du quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, et le sieur Jean HERNANDEZ, ouvrier lithographe, ayant demeuré à Roanne, rue du Creux-Granger et étant actuellement sans domicile ni résidence connus en France. M. JUTTET avoué près le Tribunal civil de Roanne, y demeurant place St-Etienne, 3, a occupé pour la femme HERNANDEZ dans l'instance en divorce.

La signification dudit jugement n'ayant pu être faite à la personne du sieur HERNANDEZ la présente est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Roanne du huit juin courant, enregistrée pour faire courir le délai d'opposition audit jugement conformément à l'art. 247 du code civil modifié par la loi du 18 avril 1886 sur le divorce.

Pour Extraire: Signé, B. JUTTET. Etude de M. RIVOLLIER, huissier, à Roanne, place St-Etienne, 8.

VENTE JUDICIAIRE Dimanche prochain, vingt-un juin courant, à onze heures du matin, sur la place St-Etienne, à Roanne, il sera, par le ministère de M. Rivollier, huissier, au dit lieu, procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant des meubles saisis sur le sieur Victor PERRIERE, propriétaire, demeurant à Roanne et consistant en: table, buffet, armoire, horloge, chaises, fourneau, petite voiture, batterie de cuisine, etc., etc.

NOTA. — Il sera perçu 0,05 par franc en sus du prix. Pour extrait: Signé: RIVOLLIER.

Il ne tarda donc pas à céder aux vœux de ses amis et de leurs maîtresses. Il leur présentera Berthe Léonard, et après avoir cherché ensemble les moyens de concilier et le plaisir de la soirée et la promesse qu'il avait faite à Berthe de passer seul avec elle la soirée du Réveil, on s'arrêta au projet suivant.

Gabriel ne préparait chez lui que les apprêts d'un dîner d'amoureux à deux, un simple souper qui ne permettrait pas à Berthe de pouvoir soupçonner une supercherie ou une arrière-pensée dans la conduite du jeune homme. Puis, quand il serait en tête à tête avec Berthe, on lui enverrait un commissionnaire pour lui remettre une lettre insignifiante. Tandis qu'il aurait l'air de lire cette lettre, pour voir ce qu'il devait répondre, toute la bande cachée dans l'escalier ferait irruption.

Après des récriminations de part et d'autre on accepterait la situation acquise. Il semblait impossible que Berthe ne finit pas par céder de bon-cœur et ne pardonnât pas à Gabriel un événement dont il n'était pas la cause.

Aucun préparatif ne serait fait par lui, ce qui devait exclure aucune arrière-pensée de sa part, ses amis se chargeraient de tout apporter.

Les victuailles, les lanternes vénitiennes, tout ce qui devait servir à la fête viendraient avec eux ou en même temps qu'eux.

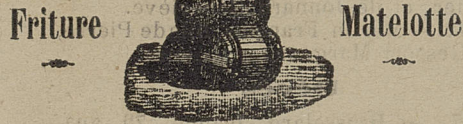
(A Suivre).

**AVIS**

On demande **UN DOMESTIQUE** sachant conduire et faire les appartements. — *Bonnes références.* S'adresser à l'IMPRIMERIE FORÉZIENNE, 6, cours de la République.

**M. VERNE**, tailleur de pierres, a l'honneur de prévenir le public qu'il ne payera pas les dettes que sa femme, Annette MICHEL, pourrait contracter, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal.

**A LA BONNE NOURRICE**



**LASSEIGNE**

RESTAURATEUR  
Rue du Rivage, Pont du Renaison

**L'ABEILLE**

Compagnie d'assurances à primes fixes  
CONTRE  
LA GRÊLE, L'INCENDIE, LES ACCIDENTS  
et sur la Vie

**M. Samuel GALLANT**  
Agent général  
13, Rue du Phénix, 13  
ROANNE

A partir du dimanche de Pâques  
OUVERTURE  
DU  
**GRAND CAFÉ-RESTAURANT**  
DES BUTTES-CHAUMONT

**GRANDE SALLE DE DANSE**  
Salons réservés

CONSOUMATIONS DE PREMIER CHOIX

On trouvera au Café-Restaurant des BUTTES-CHAUMONT tout ce qu'on pourra désirer.

Cet établissement se trouve près de l'abattoir, sur l'allée du canal.

Cabinet dentaire  
DE 1<sup>er</sup>  
ORDRE  
**DONNEUX, DENTISTE**  
RUE  
Ste-Élisabeth  
76  
ROANNE

**Grand Établissement Hydrothérapique**  
DE LA GARE  
6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

L'Administration a l'honneur de prévenir le public, que la **salle de douches est chauffée par un calorifère**, et la température de cette salle est toujours maintenue à 25°.

Les **cabinets des bains** sont aussi **chauffés par calorifère**, et la même température de 25° y est constante.

**APERÇU DE QUELQUES PRIX :**

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Douche                  | 0.75 |
| Bain                    | 0.75 |
| Bain sulfureux          | 1.00 |
| Douche locale de vapeur | 1.50 |
| Bain de vapeur          | 2    |

**REMISES SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS**

**MACHINES A COUDRE & A TRICOTER**  
De tous systèmes.

HURTU-HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLITYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'adresser chez

**M. DRIFFORD**  
79, rue Ste-Élisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

**POSTICHES, PARFUMERIE**

**CHASSIN, Coiffeur**  
71, Rue Ste-Élisabeth, ROANNE

**Abonnements au Mois et à l'Année**

M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des Leçons de Danse à domicile ou dans une salle spéciale.

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les desirs.

**A Louer de suite APPARTEMENT**

composé de 4 pièces et 2 alcôves, au 3<sup>e</sup>  
Prix : 400 francs.

Gaz dans les escaliers, eaux de la ville aussitôt l'installation du service.  
S'adresser à l'Imprimerie Forézienne, Roanne.

**HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN**

Repas pour Noces et Festins.

Service à la carte et à toute heure

**J. AUGÉ**

Rue Ste-Élisabeth, 77, ROANNE.

**DÉCOUPAGE**

A L'EMPORTE-PIÈCE

PRIX MODÉRÉS

MAISON

**DOZANCE-JOURDIER**

**CAFÉ-RESTAURANT**

**RAMBERT**  
16, Rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

**TABLE D'HÔTE**

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUCRUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

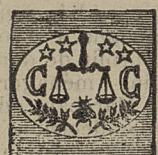
**PENSION BOURGEOISE**

Service en Ville sur commande

Roanne. — Grande Imprimerie Forézienne.

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

**ORFEVREURIE CHRISTOFLE**



LA MARQUE  
DE FABRIQUE  
ci-contre

et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres  
Seules garanties pour l'acheteur

**COUVERTS CHRISTOFLE**

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

**CHRISTOFLE & C<sup>ie</sup>**

MANUFACTURES A PARIS ET A SAINT-DENIS

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger

**DEUX**

**GRANDS PRIX**

à l'Exposition Universelle

**1889**

**TYPOGRAPHIE LITHOGRAPHIE**

**GRANDE IMPRIMERIE FORÉZIENNE**

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

(EN FACE DE LA GARE)

Fêtes de Lettres

**FACTURES**

**CARTES DE VISITE**

et de Commerce

ETC., ETC.

Spécialité d'**AFFICHES** pour **THÉÂTRES, CONCERTS, etc.**

**Prospectus à Bon Marché dans les 24 Heures**

Les Prospectus peuvent être pliés et mis sous-bandes à l'adresse de tous les clients ou de toutes les professions pour le département ou pour toute la France.

**Billets**

de Naissance et de Mariage

**LETTRES DEUIL**

livrées dans les 2 heures

ETC., ETC.

**ÉCONOMIE DE 20 POUR CENT**

Bandes-Adresses  
à 2 francs le mille

Catalogues

et tous Travaux de Publicité

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Pour les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

1891

Le Maire,

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE

